

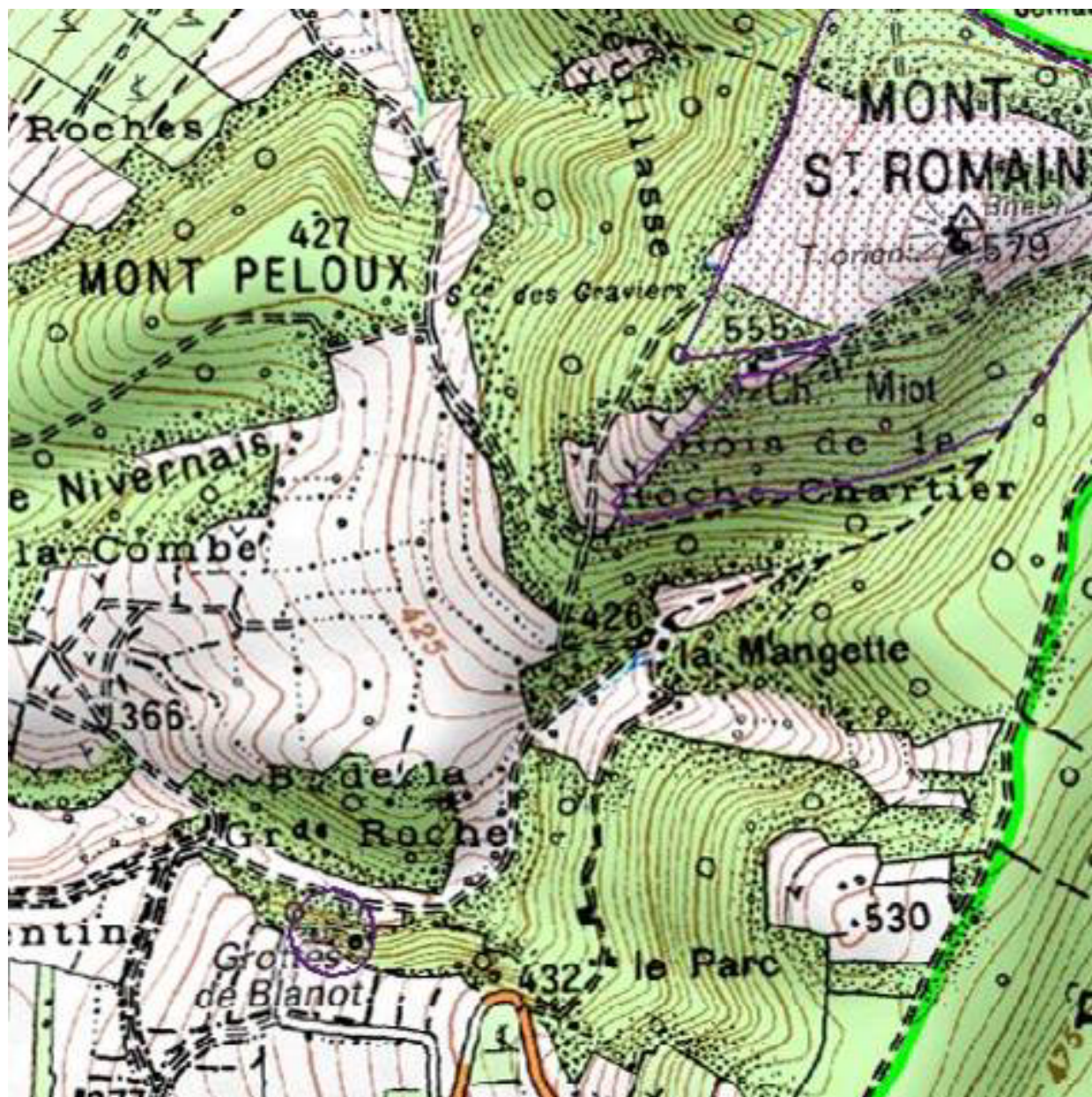
SAONE-ET-LOIRE / SITE INSCRIT n2

## GROTTE DE LA CAILLEVERDIERE A BLANOT

Commune : Blanot

Localisation géographique : environ 11 km au nord-est de Cluny

Date de l'inscription : 7 janvier 1935



## FICHE D'IDENTITE DU SITE

### **Intitulé de l'arrêté d'inscription :**

**La Grotte de la Cailleverdière située sur la commune de Blanot au pied du Mont Saint Romain près du hameau de la Mangette**

### **Modalités de l'inscription :**

Arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur la proposition de la commission départementale des sites

### **Statut de propriété au moment de l'inscription :**

Propriété privée

### **Superficie :**

Ponctuelle

### **Qualification du site :**

Site naturel géologique et préhistorique

Caractéristiques intrinsèques : gouffre-grotte, réseau sous-terrain, galeries et salles

### **Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:**

Site d'intérêt pittoresque, scientifique (géologique) et historique (archéologie) régional

### **Autres protections (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé):**

Aucune

### **Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)**

Sans objet

### **Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels**

- **Réseau Natura 2000 :**
  - Zone Natura 2000 Directive « Habitats- Faune-Flore » SIC FR2600975 « Cavités à chauves-souris en Bourgogne »
  - Zone Natura 2000 Directive « Habitats-Faune-Flore » SIC FR2601016 « Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunysois »
- **Inventaire ZNIEFF**
  - ZNIEFF type 2 « Côte Mâconnaise » (20 000ha)
- **Programmes de gestion:**
  - Document d'objectifs de gestion (Docob) de la zone Natura 2000 « Cavités à chauves-souris en Bourgogne » en cours d'élaboration

### **Autre**

- **Pays d'Art et d'histoire « Entre Cluny et Tournus »** (labellisé en octobre 2010)



## CARACTERISTIQUES DU SITE



De formation très ancienne (fin tertiaire) la grotte de la Cailleverdière se développe dans les calcaires du Bajocien. Elle s'ouvre sur une immense salle de plus de cinquante mètres de longueur et s'enfonce ensuite à quatre-vingt mètres de profondeur et présente un dédale de galeries entrecoupées de salles riches en concrétions (stalagmites, stalactites)

La grotte a été découverte et en partie explorée en 1739 par le Docteur Dumolin de Cluny.

Elle offre un gîte hivernal à neuf espèces de chauves-souris dont cinq sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore, ce qui a justifié l'inscription de la grotte dans la zone Natura 2000 « Grottes à chauves-souris ».

## SON ENVIRONNEMENT

La grotte de la Cailleverdière constitue la cavité principale d'un ensemble de grottes dites « Grottes de Blanot » situées dans le vallon de la Mangette sur le flanc ouest du Mont Saint Romain. Plusieurs de ces grottes ont livré, au cours de fouilles, un outillage de silex témoignant d'un habitat préhistorique, probablement de l'époque moustérienne. La paléontologie est également bien représentée avec la présence de fragments d'ossements d'ours, de bisons et de hyènes.

## SON EVOLUTION

### Utilisation et fréquentation du site

Le site géologique et préhistorique des grottes de Blanot est un site touristique réputé. La grotte de la Cailleverdière dite « grotte de Blanot » est ouverte à la visite de juin à septembre. La visite payante est accompagnée et commentée par des guides spéléologues et dure environ une heure. Le bâtiment d'accueil comporte une buvette.



### Etat du site

Le propriétaire privé de la grotte en a fait don à la commune en 1959 qui a depuis cette date aménagé et sécurisé le site et ses abords : parking d'accueil arboré, chemin d'accès, petit bâtiment d'accueil, dans le respect de son caractère pittoresque et naturel.



## EVALUATION REGLEMENTAIRE

La protection au titre des sites est limitée puisqu'elle ne concerne que la cavité principale des grottes de Blanot. De plus les abords paysagers du site ne sont pas protégés.

## RECOMMANDATIONS DE GESTION

- **Préservation de l'intégrité du site et de son intérêt scientifique.**
  - Maintenir un accès limité et accompagné de la grotte pour éviter les actes de vandalisme.
  - Veiller à ce qu'il n'y ait ni travaux ni intrusions dans la grotte pendant l'hiver pour préserver l'hibernation des chauve-souris protégées au titre de la zone Natura 2000.